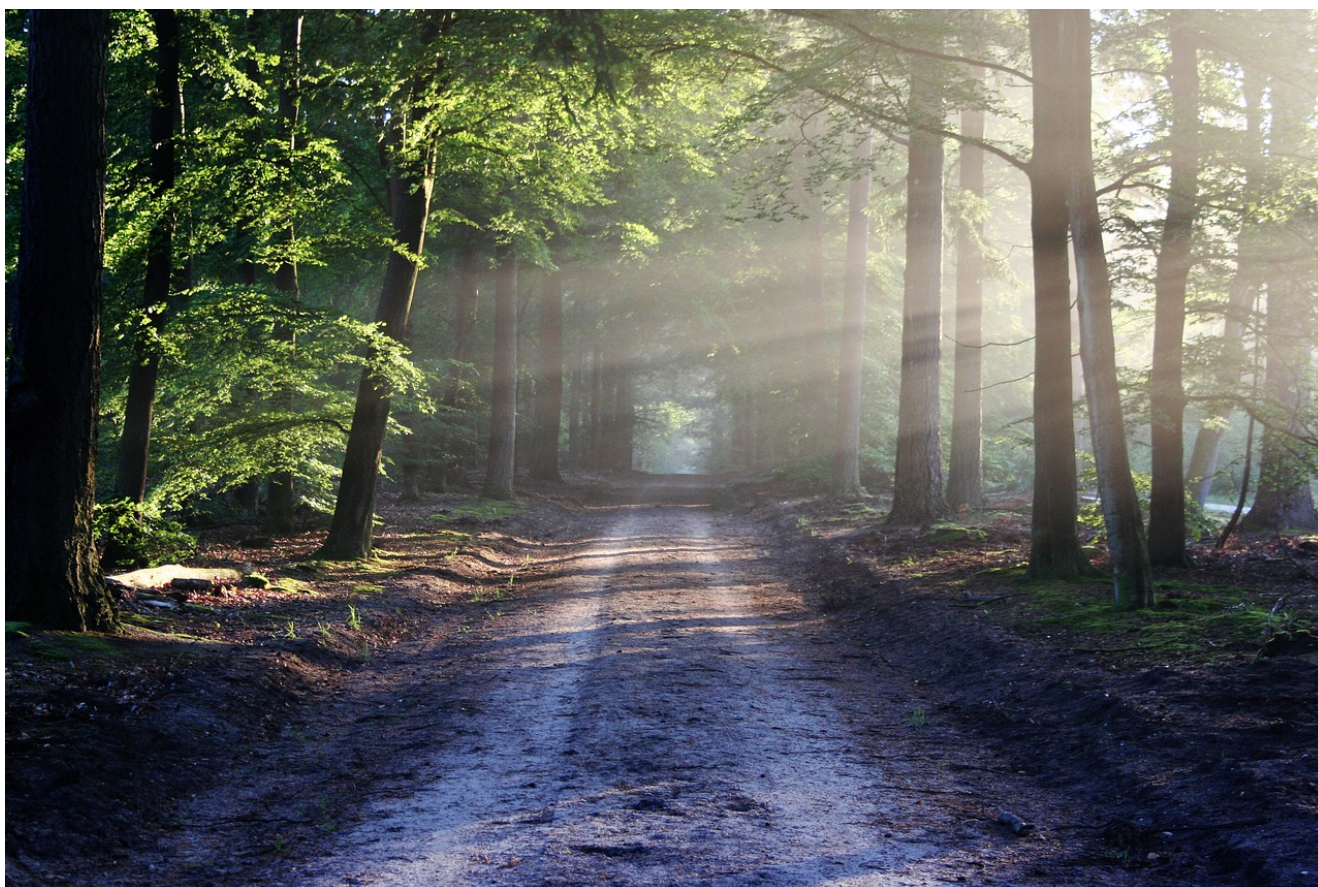


Le Défap vise la neutralité carbone

Engagé depuis des années dans des projets visant à la sauvegarde de la création, le Défap a décidé d'aller jusqu'au bout de cette logique en se lançant dans une démarche de réduction de son empreinte écologique.



© *Maxpixel.net*

Parmi les trois grands axes de travail que s'est fixé le Défap dans son programme « Convictions et actions – 2021-2025 » figure la sauvegarde de la création : le Défap veut ainsi « s'engager pour la justice, le respect de la création et la dignité humaine ». Des préoccupations souvent intimement liées, et que résume bien le concept de « justice climatique », puisque les atteintes au climat se traduisent bien souvent par la perte de moyens de subsistance, par des destructions d'habitats, par des conditions de vie

considérablement plus difficiles pour les habitants des pays les plus pauvres. Si le Défap est engagé depuis longtemps dans des projets en lien avec l'environnement, pour aller jusqu'au bout de la logique de solidarité, il se devait aussi de limiter les effets secondaires de ses propres activités ayant un impact sur le climat.

En janvier 2022, le Conseil du Défap a décidé de formaliser ces engagements en se lançant dans une démarche de réduction de son empreinte écologique. Elle doit se traduire par la mise en place d'un tableau de bord des dépenses en carbone, tenu par le Secrétariat général, et par une étude au sein de la Commission des Projets des pistes concrètes de « compensation carbone » au sein de son réseau. Les objectifs affichés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont ambitieux : -40% d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence, à savoir 2021) ; -50% d'ici 2040 et -60% à l'horizon 2050. Pour les atteindre, un audit énergétique est en cours de réalisation pour le siège du Défap ; et il s'agira parallèlement de réduire les pollutions liées aux déplacements.

Équiper en « foyers améliorés » les populations de quatre préfectures de la région du Nord du Togo

Les émissions de gaz à effet de serre qui n'auront pu être évitées devront par ailleurs être « compensées ». Cela signifie que le Défap s'engage à soutenir des activités destinées à diminuer la production de gaz à effet de serre, dans une proportion équivalente à ce qu'il produit lui-même, de façon à parvenir à un bilan global égal à zéro : la neutralité carbone. Pour cela, le Défap propose de labelliser annuellement, en lien avec la Cevaa, des projets de « compensation carbone » pour les Églises membres et ses partenaires. Ainsi, pour compenser ses émissions de gaz à effet de serre de l'année 2022, c'est vers le Secaar qu'il s'est tourné. Prévu pour 2023, ce projet vise à promouvoir des foyers améliorés, afin de réduire la déforestation et

l'utilisation de butane ; ce qui contribuera aussi à réduire les maladies respiratoires causées par l'inhalation de la fumée.



Les foyers traditionnels sont très consommateurs en bois de chauffe © Maxpixel.net

Le principe de ces « foyers améliorés » est simple : il s'agit de limiter les pertes de chaleur que représentent les foyers ouverts – sachant que les fours de cuisson traditionnels sont généralement très consommateurs en bois de chauffe. En comparaison, les « foyers améliorés » permettent de limiter la consommation en bois : entre -50 % et -60 % par rapport aux techniques traditionnelles, ce qui, au-delà de la réduction des émissions de CO₂, représente une économie substantielle pour les familles concernées. Ce projet sera mené en partenariat avec la Division de Lutte contre la Pauvreté (DLP) de l'Église Évangélique du Togo (EET). Là encore, l'objectif est ambitieux : il s'agira d'équiper les populations de quatre préfectures de la région du Nord du Togo (la Kozah, la Binah, Doufelgou et Dankpen) en foyers améliorés. Pour cela, il

faudra mettre en place leur fabrication et former des personnes-ressources au niveau local.

De plus, le Secaar vient de se doter d'un centre écologique (une ferme-école expérimentale) qui est le point culminant de la capitalisation des expériences de plusieurs années en matière de promotion et de diffusion de l'agroécologie. Ayant pour vision de rassembler périodiquement sur cette ferme les agriculteurs-trices du réseau pour des sessions de recyclage et de découverte des innovations agroécologiques, ce centre envisage de construire deux salles de formation à base de matériaux locaux. Ces salles accueilleront les acteurs agricoles pour des sessions de formation de courte durée en agroécologie. Elles seront équipées de panneaux photovoltaïques pour éviter l'utilisation de groupes électrogènes.